Le consensus à propos de l’hérédité

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb045_f0268
SourceBoite_045-9-chem | L’hérédité.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d’un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l’autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l’Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/17542?context=pdf

La connaissance à propos de l'hérédité morbide

268

Anciennemt chez tous les peuples, on trouve des lois ou des traditions qui sanctionnent l'hérédité morale.

Par ex : le système hindou des castes.

en Grèce les familles qui choisissaient réservaient la prêtrise ou la pratique de la médecine

l'usage d'envelopper toute 1 famille dans la répression pénale.

Mais ces mesures et ces opinions sortent de l'hypoth. et doivent avoir "l'observation pr base."

"C'est interpréter autrt un accord des monuments religieux, des institutions, des moeurs et des idées des peuples, des temps, des nations."

BnF MSS

P. Lucas. Tr. de l'Her. naturelle

T. I p 341-370.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/17542?context=pdf